ARRETE N°2023-05-AR-583
SP
CIRCULATION ZONE DE RENCONTRE
Mise en place de la signalisation

Le **MAIRE** de Granville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU le Code de la Voirie Routière,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière et ses modifications,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU le décret n°2008-754 du 30 juillet 2008 portant diverses dispositions de sécurité routière,

VU l'arrêté municipal N°2023-05-AR-565 en date du 09/05/2023 relatif à la délimitation du périmètre de la zone de rencontre du Chemin du Robinet,

CONSIDÉRANT qu'il importe de veiller à la sécurité de l'ensemble des usagers en réglementant la circulation,

A R R E T E

ARTICLE 1 Dans le périmètre défini à l'article 1 de l'arrêté municipal **N°2023-05-AR-565** susvisé ont été mis en place les aménagements désignés ci-après :

Chemin du Robinet :

- Matérialisation de la chaussée à l'entrée du Chemin par une résine colorée.

ARTICLE 2 Dans ce même périmètre, la signalisation suivante a été mise en place :

- La vitesse des véhicules y est limitée à **20 km/h**
- Les piétons sont prioritaires sur l'ensemble des véhicules

ARTICLE 3 Les règles de circulation définies à l'article R110-2 du code de la route sont applicables, à compter de la mise en place de la signalisation de police (panneaux de police B52 + B53a) et la signalisation horizontale par les Services de la Ville.

ARTICLE 4 La Directrice Générale des Services de la Mairie, le Commandant, Chef de la Circonscription de Police de Granville, le Chef de la Police Municipale Pluricommunale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

GRANVILLE, LE 11 MAI 2023
L'Adjoint délégué aux finances, à la commande publique et aux assurances
Philippe LE ROUX

HOTEL DE VILLE
Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX
Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr

DESTINATAIRE	NOMBRE	DATE
Affichage	1	
Police	@	
Pompiers	@	.
Police Municipale Pluricommunale	@	
Catherine CHARTRIN	@	
Service Communication	@	
Office du Tourisme	@	
Fany GARCION	@	
Cabinet du Maire	@	
Service Technique	@	
Bastien LEMAILE	@	

HOTEL DE VILLE
Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX
Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr